



Commune de
St-Sulpice

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité porte à la connaissance des citoyennes et des citoyens que, dans sa séance du 24 mai 2023, le Conseil communal, réuni sous la présidence de M. Olivier Chabanel, a décidé :

- D'accepter le préavis n° 03/2023 relatif à la modification du poste de secrétaire du Conseil communal de Saint-Sulpice ;
- D'accepter le préavis n° 04/2023 relatif à la demande d'un crédit de CHF 73'000.- pour l'informatique communale. Remplacement des serveurs physiques et virtuels et mise à jour de MS Office.

Les électrices et les électeurs peuvent consulter le détail de ces décisions auprès du Secrétariat municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

E. Dubuis



Le Secrétaire adj. :

A. Monnier

St-Sulpice, le 26 mai 2023